N° 176. Dimanche 25 Juillet 1847. 18me Année.

[illegible] DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible] an . .	26 fl.	30 fl.
[illegible] mois . .	14 »	16 »
[illegible] mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 24 Juillet.

Nouvelles des Indes-Néerlandaises.

[illegible] extrayons des journaux de Java apportés par l'*Over-[illegible]* les importantes nouvelles suivantes :

[illegible]istre d'Etat gouverneur-général, par arrêté du 23 [illegible]ier, a déclaré que, bien que le port de Moeara Kom-[illegible] côte orientale de Sumatra, ne fût pas compris dans [illegible] la publication du 31 décembre 1825 (*Journal officiel* [illegible]) port n'en serait pas moins considéré comme un port [illegible] grand commerce. Son Exc. a en même temps [illegible]risation de continuer à appliquer au port de [illegible] Kompeh la disposition qui permet aux navires de toutes [illegible]ations de quelques lieux qu'ils arrivent, ou quelle que soit [illegible] destination, d'entrer dans les ports des Indes-Néerlandaises [illegible] dans l'art. 1er de la même publication, de s'y pourvoir [illegible] nécessaires pour l'entrée et la sortie, d'y déchar-[illegible] cargaison et d'y prendre chargement. Sont exemptes [illegible] entrée à leur importation à Java et dans les posses-[illegible] hors de Java, toutes les marchandises sans aucune [illegible] apportées du royaume de Djambi par navires et bâ-[illegible] Indes-Néerlandaises et par navires et bâtiments in-[illegible]tés sur le même pied, qui seront munis de lettres de [illegible] délivrées par le gouvernement des Indes-Néerlandaises et [illegible] justifieront d'un certificat de l'employé chargé à Djambi de [illegible]rer ces certificats.

[illegible] *Javasche-Courant* publie aussi le réglement qui fixe la [illegible] des droits d'entrée et de sortie à Moeara Kompeh [illegible] royaume de Djambi, sur la côte orientale de Sumatra, et [illegible] même temps toutes les anciennes dispositions con-[illegible] ici les dispositions du nouveau tarif :

[illegible] d'entrée en général sont de 6 p. c. et 5 cents ad-[illegible] destinés à couvrir les frais d'entretien du port ; les [illegible] exportation en général sont de 4 p. c. et 5 cents addi[illegible] les marchandises venant d'un port des Indes-Néer-[illegible] libres de tout droit d'entrée.

—

[illegible]verneur-général des Indes-Néerlandaises a fait pu-[illegible]

[illegible]ment pour l'organisation judiciaire et l'administra-[illegible] justice ;
[illegible] civil ;
[illegible] commerce.
[illegible]positions relatives aux délits commis en cas de faillite, [illegible]bilité reconnue et de sursis.

[illegible] réglements, codes et dispositions seront introduits [illegible] les Indes-Néerlandaises le 1er mars 1848 et auront [illegible] dans la nuit du dernier février au 1er mars 1848, [illegible]lté accordée par le Roi au gouverneur-général de [illegible] provisoirement, entièrement ou en partie, ou de modi-[illegible] parties de ces réglements, Codes ou dispositions, [illegible]duction immédiate ou non modifiée dans quelques [illegible] Indes-Néerlandaises, donnerait lieu à de graves [illegible]

[illegible] même époque seront introduits et deviendront obliga-[illegible] réglements qui seront arrêtés par le gouverneur-gé-[illegible] procédure civile et criminelle près les conseils de [illegible] la Haute-Cour de justice, et sur l'administration de la [illegible] droit civil et pénal pour les indigènes et les personnes [illegible] eux droits égaux, ainsi que toutes les autres dispo-[illegible] légales et réglementaires, ordonnances et instructions [illegible] vertu de l'autorisation royale, seront rédigées par le gou-[illegible] général avant cette époque.

—

[illegible]rivée à Batavia du pyroscaphe royal le *Bromo*, ayant à [illegible] F. T. Major, résident de Bezoekie et commissaire des [illegible] Balie, et le prompt retour de ce chargé d'affaires, [illegible] donné lieu à répandre la nouvelle que les relations entre [illegible] gouvernement néerlandais et les provinces de Balie avaient [illegible] marche défavorable, et qu'une nouvelle expédition de [illegible] allait devenir nécessaire.

Le *Javasche Courant* contredit cette nouvelle de la manière [illegible]ante :

« S'il est vrai que les radjas de Beliling et de Karang-Assem n'ont pas encore [illegible] les frais de guerre, comme il paraît qu'ils n'ont pas été dans la possibi-[illegible] de le faire, [illegible] qu'on a continué à occuper le fort élevé à Beliling ; s'il est [illegible]ement vrai que le radja de Beliling a essayé d'empêcher les communica-[illegible] de ses sujets avec ce fort, ce qu'il faut attribuer à un esprit de défiance [illegible] suite de relations antérieures, il n'est pas moins vrai aussi qu'aucune [illegible] n'a été essayée pour attaquer ce fort et que les lettres de ces princes [illegible] au commissaire du gouvernement sont animées du meilleur esprit [illegible] contiennent que des témoignages de bonne amitié.

[illegible] un pareil état de choses il serait déjà difficile de justifier la reprise des [illegible]lités, lorsque la politique bienveillante du gouvernement a pris pour [illegible] de gagner la confiance des princes indigènes, en montrant le plus grand [illegible] pour leurs droits, et d'établir pour les deux parties un commerce d'é-[illegible] avantageux, sans vouloir exiger pour soi tous les bénéfices et encore [illegible] établir un monopole.

[illegible] mieux est, et c'est ici le point important, les traités sont scrupuleu-[illegible]tés par les princes de Balie. Le but principal de ces traités, l'abo-[illegible] traite et du rapt d'hommes, et l'abolition du droit de varech, a été [illegible]ment atteint.

[illegible] de vente d'esclaves ou de rapt d'hommes, qui auparavant avaient [illegible], n'est parvenu à la connaissance du gouvernement.

[illegible] navires portant pavillon néerlandais ont échoué sur les côtes de Balie, [illegible] territoire du Dewa Agong van Klonkong, et l'autre sur la côte de [illegible]ssem. Dans le premier cas, plus de mille indigènes ont porté secours [illegible] bâtiment à flot et la propre garde du Dewa Agong est venue veiller au [illegible] du bon ordre ; pour cette assistance on n'a même porté aucuns frais en compte. Dans le second cas, la cargaison a été entièrement sauvée et mise en sûreté et a été rendue intacte à son propriétaire demeurant à Soerabaya. En même temps que le gouverneur-général était informé de l'issue de cette affaire, Son Exc. recevait du radja de Karang-Assem une lettre à ce sujet.

Dans un pareil état de choses, la reprise des hostilités, bien loin d'entretenir une confiance qui manque encore, la détruirait entièrement. Le gouvernement n'a besoin ni de succès militaires ni de conquêtes, mais il doit maintenir l'honneur du pavillon et les intérêts du commerce et de la navigation en général.

Mais pour cela il ne faut pas employer de mesures violentes, et l'on peut nourrir l'espoir que le développement pacifique des relations de bon voisinage avec Balie, sans de nouveau faire verser du sang et occasionner des frais de guerre, sera l'heureux résultat de la victoire remportée l'année dernière par nos forces de terre et de mer.

Par un arrêté du 16 mai, le gouverneur-général a défendu l'importation de dutes, de quelque pays qu'elles puissent provenir, fût-ce même des possessions dépendantes de Java et de Madure, à l'exception de celles nécessaires aux besoins journaliers des matelots et voyageurs, (le maximum est fixé à 600 par homme). Les dutes existantes dans les possessions dépendantes de Java seront échangées contre des récipissés ou des bons payables à la caisse du trésor à Java.

Le *Journal de Java* du 28 avril contient un rapport détaillé des entreprises tentées par les pirates pendant cette année dans les eaux de Banka. Différents combats leur ont été livrés par les croisières qui en ont tué plusieurs sans pouvoir se rendre maîtres de leurs pirogues. Plus tard, cependant, dans une nouvelle expédition on a été plus heureux : on est parvenu à s'emparer de plusieurs pirogues des pirates.

Le Roi, par arrêté du 20 de ce mois, a nommé membres de la commission centrale pour les affaires des Israélites, MM. E. J. Asser, procureur près la cour provinciale de la Hollande-Septentrionale, et P. A. Z. Jacobs, président du grand-conseil de la communauté israélite à Amsterdam. Ces nominations ont lieu en remplacement de MM. P. Asser et P. Boas décédés.

S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas est arrivé le 22 à Berlin, venant de St.-Pétersbourg.

Un de nos abonnés nous écrit pour nous signaler la profonde ignorance, plus encore que la niaise malveillance qui a dicté la critique faite par un méchant libelle, publié à La Haye, du tableau de M. Louis Meyer ; ce tableau que tout le monde a admiré à la dernière exposition, et qui était indiqué dans le catalogue, sous le n° 281 (*Un épisode maritime.*)

Le critique reproche au peintre d'avoir par « pure complaisance de courtisan et pour plaire au Prince Henri, » ordonné aux vagues qui entourent la frégate montée par ce prince, de rester immobile jusqu'à ce que l'opération du sauvetage fût finie.

Si le critique avait jamais observé la mer, il saurait qu'alors même que la mer est agitée près de nous, l'horizon, aussi longtemps que la hauteur des lames ne nous empêche pas de l'apercevoir, n'en semble pas moins une ligne droite. Du moment que le peintre ne voulait pas soustraire à l'œil du spectateur la vue de la frégate, il devait, d'après les lois de l'optique, peindre la mer autour de la frégate, ainsi qu'il l'a fait, et non pas autrement,

Dans sa seconde remarque, le critique se montre aussi ignorant que dans celle dont nous venons de faire mention :

« Le pavillon national qui flotte de la frégate, dit-il, est retourné sans » dessus-dessous : nous disons rouge, blanc et bleu, M. Meyer dit bleu, » blanc et rouge. Et voilà comme on peint l'histoire. »

Si le savant critique s'était donné la peine de consulter le premier mousse venu, il aurait appris que pour avertir d'un sinistre, il est d'usage sur les vaisseaux de guerre hollandais, de hisser le pavillon en sens inverse. Un homme était tombé à la mer, rien de plus naturel que d'en faire le signal de la manière accoutumée.

Voilà, réduites à leur juste valeur, les ridicules remarques dont le tableau de M. Meyer a été l'objet.

Ce tableau, qui forme aujourd'hui un des plus beaux ornements de la galerie moderne du Roi, est un chef-d'œuvre, reconnu tel par tout ce que la France et les Pays-Bas renferment de véritables connaisseurs. Cette seule toile suffirait pour assigner à M. Louis Meyer le premier rang parmi les peintres de marine de l'époque, et pour lui assurer à jamais une renommée égale à celle des grands et célèbres artistes d'autrefois, que l'on proclame encore aujourd'hui les maîtres du genre.

Devant un pareil tableau, le critique honnête, consciencieux, avoue franchement son impuissance. Le serpent seul essaie de s'attaquer à l'acier, et à des Zoïles, tels que celui dont il est question ici, on repond avec La Fontaine :

« Esprits du dernier ordre,
» Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre :
» Vous vous tourmentez vainement.
» Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
» Sur tant de beaux ouvrages ?
» Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant. »

Les nouvelles de Portugal sont loin de présenter ce pays comme entièrement pacifié par la soumission de la junte d'Oporto. La guerre est terminée diplomatiquement, mais de nombreuses insurrections partielles ont toujours lieu, et la guerre de guerillas semble vouloir s'établir avec assez de vigueur pour causer de nouveau des craintes très-sérieuses à Lisbonne.

Une personne haut placée à Londres et à portée d'être bien informée adresse au *Faro* de Madrid la lettre remarquable que nous insérons ci-après, et sur le contenu de laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs, sans toutefois répondre de la complète exactitude des faits :

Londres, 7 juillet.

« La nouvelle reçue ici que l'infant don François de Paule a déjà quitté le palais et se prépare à sortir de Madrid, a mis notre cabinet en émoi. La situation de M. Bulwer est très critique, et je serais bien surpris s'il restait encore longtemps en Espagne. Il y a déjà quelques jours que tous les avis reçus de Madrid étaient en contradiction avec les dépêches de ce diplomate et avec l'influence qu'il affirmait exercer sur les affaires

Mais ce dernier coup l'a perdu dans l'opinion de son gouvernement ; peut-être n'est-ce pas entièrement sa faute : peut-être, comme il le dit lui-même, le général Serrano et M. Salamanca ne lui ont-ils pas donné tout l'appui qu'ils lui avaient promis. Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain qu'il se trouve dans une position fausse vis-à-vis de son gouvernement et que celui-ci est très inquiet de ce qui vient d'arriver à l'infant. M. Bulwer prétendait que ce prince se laissait guider par lui, et le fait est que S. A. une fois hors de Madrid, le ministre anglais n'a plus la moindre influence dans les affaires d'Espagne, tandis qu'il y a deux mois, à l'entendre, il réglait et dirigeait tout. Lord Palmerston veut rappeler M. Bulwer, et d'après le conseil de M. Clarendon, toujours consulté à propos des affaires d'Espagne, il désire nommer à Madrid un ministre ou même un ambassadeur qui emmènerait avec lui, comme attachés, des jeunes gens d'élite qui seraient, l'hiver prochain, la coqueluche des salons de cette capitale ; mais lord John Russell s'oppose ouvertement à cette mesure ; à la vérité il ne défend plus M. Bulwer avec la même chaleur qu'auparavant ; réprouvant, comme il le fait, les moyens que l'on a employés depuis quelque temps à la cour de Madrid.

Lord John Russell pense que les résultats de toutes ces menées sont incertains, sujets au caprice et dépendant d'ailleurs du secret qui ne se peut toujours garder. Cette opinion de lord John Russell, les avis parvenus à Londres que M. Bulwer aurait conseillé la séparation entre les royaux époux, l'impression que ces nouvelles ont faite à Londres en très haut lieu, tout cela a mis M. Bulwer en mauvaise odeur. Lord John Russell consentira donc à son rappel de Madrid, mais il désire qu'on remplace M. Bulwer, par un ministre marié qui ait des filles de l'âge de S. M. Isabelle, afin qu'il puisse exercer par leur moyen sur l'esprit de la reine une influence naturelle. Tout cela joint aux événements de Portugal, est cause que l'Espagne est en ce moment le pays qui préoccupe le plus le cabinet de Londres. Il voit son influence à Madrid anéantie par le peu d'habileté de son ministre, et l'omnipotence qu'il a exercée si longtemps en Portugal diminuée par l'occupation d'Oporto par le général Concha.

Ce sont, du reste, les affaires de Portugal qui maintiendront encore quelque temps M. Bulwer à Madrid ; on veut qu'il obtienne le plus tôt possible le rappel des troupes espagnoles expéditionnaires pour que Dona Maria reste de nouveau livrée à la nouvelle Vénise. On croit que M. Bulwer a encore assez d'influence sur Pacheco pour mener à bien cette négociation. Naturellement, c'est M. Southern qui restera comme chargé d'affaires, M. Southern en qui lord Palmerston a placé toute sa confiance. Le grief capital que l'on fait à M. Bulwer, c'est précisément de ne pas avoir suivi la ligne de conduite conseillée par M. Southern, et d'y avoir préféré la sienne que l'on a caractérisée en un seul mot, en disant qu'elle consistait à passer sa vie entre Aranjuez et Carabanchel. Lord Palmerston a plus de confiance dans la Granja.

Dette publique de la Belgique.

Le *Moniteur belge* publie aujourd'hui un long exposé sur la situation financière de la Belgique. Ce document qui n'occupe pas moins de 22 colonnes de la feuille officielle, se termine par l'aperçu suivant :

Aperçu général de la dette constituée.

TAUX DE L'INTÉRÊT.	Capital. PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR. (15 juillet 1847)
2 1/2	389,417,631 74	169,312,000	220,105,631 74
3 p. c.	50,850,800 7,624,000	7,637,800	50,837,000
4 p. c.	30,000,000	4,450,000	25,550,000
4 1/2 (convers.)	95,442,832	3,051,000	92,391,832
4 1/2 (rachat.)	84,656,000	1,043,734 89	83,612,265 11
5 (1840).	86,940,000	1,518,048	85,421,952
5 (1842).	28,621,718 40	58,184	28,563,534 40
Totaux.	773,552,982 14	187,065,767 89	586,487,215 25

Les dotations de ces différentes dettes s'élèvent annuellement à la somme de fr. 22,339,418-14 et pour l'amortissement fr. 3,418,073-50. Total fr. 25,757,491-64.

Les frais s'élèvent annuellement à fr. 248,000.

Nouvelles du Mexique.

Nous recevons la série de nos journaux américains jusqu'au 18 juin. Le *Franco-Américain*, qui se publie à New-York, a des nouvelles de Tampico du 2 juin. Le bruit de la résignation de Santa-Anna était arrivé à Tampico, sans qu'on sût si le congrès l'avait acceptée ; il paraissait certain, néanmoins, que la population était vivement excitée contre le président ; si nous en croyons même l'*Arco-Iris*, journal mexicain, rédigé à Vera-Cruz, il aurait été, ainsi que Canalizo, arrêté pour être jugé, et Valencia aurait été mis à la tête de l'armée.

On a reçu les journaux de la capitale jusqu'au 22 mai ; c'est-à-dire de trois jours plus récents que les derniers reçus. Nous y trouvons des détails intéressants sur les élections présidentielles. Ces élections, qui ont commencé le 15 mai, marchaient lentement. Voici quel était le résultat connu le 22 mai : Angel Trias avait réuni les suffrages des Etats de Mexico, de San-Luis-Potosi et de Guanajunta. Herera avait été élu par les Etats de Queretaro, de Vera-Cruz et de Michoacan, et Melchor Ocampo avait reçu les votes de l'Etat de Puebla. Ce dernier, fougueux partisan de la guerre est donc complétement distancé ; Trias, dont les tendances sont peu connues, et le général Herrera, l'homme de la paix, ont obtenu le même nombre de votes ; Santa-Anna, de son côté, n'a été porté comme candidat que dans l'Etat de Michoacan où il a subi une échec humiliant.

La popularité de l'ancien dictateur est définitivement passée, chacune de ses pertes profite au parti de la paix, qui gagne insensiblement du terrain. Un nouveau journal vient de se fonder à Mexico, la *Razonada*, et, tout en blâmant vivement les actes des Américains, cette feuille prêche ouvertement la paix, qu'elle déclare le seul moyen de salut de la nationalité mexicaine.

L'ordre intérieur était loin de se rétablir ; Rosa et Rondero

avaient abandonné leurs portefeuilles ; des quatre ministères, deux seulement étaient remplis : l'intérieur, par le senor Baranda, et la guerre par le général Alcosta ; les deux autres étaient vacants.

D'un bout à l'autre de la confédération mexicaine, régnait la plus grande confusion, le pouvoir central n'ayant plus la moindre autorité. Santa-Anna, en reprenant la présidence, avait voulu ranimer sa popularité chancelante; son premier acte avait été de rapporter le décret d'Annaya contre la presse; son administration, disait-il, avait pour but de consulter l'opinion publique, qu'une presse libre pouvait seule lui faire connaître. Il paraît néanmoins que ces retours libéraux n'ont pas amené le résultat qu'il en attendait.

Le 21 mai, la nouvelle constitution, calquée sur celle de 1824, a été définitivement adoptée. Santa-Anna, Herrera et les membres du congrès ont juré de s'y conformer, et un *Te Deum* a été chanté à la cathédrale.

Nouvelles de Suisse.

Berne, 18 juillet.

C'est le 6 de ce mois que l'ambassadeur de France, M. Bois-le-Comte, a été reçu en audience par le président de la Diète, à qui il a donné lecture de la lettre de M. Guizot sur l'état actuel de la Suisse. Voici la réponse verbale de M. Ochsenbein à l'ambassadeur :

« La lettre de M. Guizot contient des raisonnements basés sur des principes erronés. D'abord ce ne sont pas les vingt-deux cantons qui ont agi dans les traités de Paris et de Vienne, mais la confédération elle-même.

» Ce n'est point le pacte qui a été garanti ; les puissances ont garanti à la Suisse son territoire. Il n'est pas exact de dire que les puissances contractantes n'ont traité avec la Suisse que sous la condition que la constitution fédérale et les institutions des cantons ne seraient pas changées ; car non seulement la reconnaissance de l'indépendence de la Suisse implique la reconnaissance du droit de reviser le pacte fédéral et les institutions cantonnales, mais encore les puissances l'ont dit formellement à cette occasion.

» Je répèterai ce que je vous ai déjà dit : la Suisse ne souffrira jamais que l'on se mêle de ses affaires intérieures ; elle ne reconnaîtra ni à une puissance étrangère ni à une minorité des cantons, le droit d'interpréter le pacte fédéral. »

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 21 juillet.

Le chef du parti protectionniste à la chambre des communes, lord Georges Bentinck, a cru devoir protester en plein parlement contre l'exposé présenté par sir Robert Peel, dans sa circulaire aux électeurs de Tamworth, sur les résultats de sa politique commerciale. Comme ce document, s'il n'était pas répété, pourrait, a dit l'orateur, exercer une influence dangereuse sur les prochaines élections, je crois qu'il est nécessaire d'en contester l'exactitude des résultats indiqués par le très honorable baronnet. L'orateur est entré alors dans de longues considérations appuyées d'un grand nombre de chiffres pour démontrer que le système financier de sir Robert Peel reposait sur de faux principes, et surtout qu'il n'a pas produit les heureux résultats dont son auteur s'est vanté. Lord Georges Bentinck a conclu en demandant communication des relevés comparés des recettes de l'Etat depuis l'année 1842, époque des premières modifications dans le système financier et commercial du pays jusqu'à l'année 1847. Après quelques explications du chancelier de l'échiquier, de M. Hume et de Goulburn, qui, en l'absence de sir Robert Peel, ont repoussé les attaques dirigées contre la politique commerciale par lord George Bentinck, la motion a été adoptée sans opposition.

Hier, un grand nombre de placards affichés aux abords de la *Taverne de Londres*, où a eu lieu la réunion des électeurs libéraux de la cité, portaient ces mots : « Votez pour lord John Russell et pour une fournée de nouveaux évêques, avec une somme de 142,000 liv. st. pour les palais des nouveaux prélats. »

On sait que les élections en Angleterre coûtent fort cher aux candidats et quelquefois à leurs partisans les plus zélés. Aussi le *Globe* annonce aujourd'hui que les élections prochaines nécessiteront la vente de quelques parties de fonds publics.

La chambre des communes a repris aujourd'hui la discussion sur la troisième lecture du bill relatif à la création d'un nouvel évêché à Manchester, bill qui a déjà occupé plusieurs séances. Le débat s'est engagé sur un amendement d'ajournement à trois mois présenté par M. Hume. Sir James Graham a appuyé l'amendement par le motif que le bill porte que le nouvel évêque ne pourra siéger à la chambre des lords. L'orateur voit dans cette clause une humiliation pour l'église établie. Lord John Russell a justifié cette disposition. S'il proposait de donner des siéges à la chambre des lords aux nouveaux prélats, ces nominations exciteraient de justes sentiments de jalousie chez les protestants dissidents comme chez les catholiques.

—

La dissolution du parlement anglais peut être considérée aujourd'hui comme un fait accompli. Avant un mois les élections auront produit un nouveau parlement. Nous avons dit, il y a quelques jours, que tout annonce que ces élections donneront au cabinet de lord John Russell une majorité plus considérable encore que celle qu'il a eue dans la session qui a dû être close hier. Cette majorité sera-t-elle plus compacte, plus homogène, plus dévouée que celle qui a soutenu le ministère, ne se divisera-t-elle pas sur quelque grande question? C'est ce qu'il est impossible de prévoir ; mais il est permis d'espérer que les circonstances qui ont fait en quelque sorte la majorité ministérielle de 1847 ne se représenteront plus les années suivantes.

Nous avons parlé des principaux points sur lesquels doit porter cette année la lutte électorale. Nous ne saurions mieux faire pour compléter cet aperçu, que de reproduire les parties les plus essentielles du discours prononcé mardi dernier par lord John Russell dans la réunion des électeurs libéraux de la Cité de Londres dont le chef du cabinet sollicite de nouveau les suffrages. Ce discours peut être considéré comme un exposé des vues de lord John Russell pour l'avenir, comme un programme ministériel, et à ce titre il mérite une attention particulière.

« Messieurs, a dit lord Russell, quand le tumulte des manifestations bienveillantes ou hostiles qui ont toujours lieu en pareilles circonstances, a été apaisé, » je me présente devant vous pour réclamer de nouveau l'honneur de vos suffrages pour la prochaine élection de la Cité de Londres. J'ai en même temps à répondre à quelques accusations dirigées contre moi et aux motifs que l'on allègue pour prétendre que je n'ai plus de titres à vos suffrages. On dit d'abord que, ministre de la couronne, je ne dois pas être le candidat de la Cité de Londres. Messieurs, je crois que cet argument est contraire au génie populaire de notre constitution; rien ne me paraît plus propre à l'harmonie de cette constitution que de voir les hommes possédant la confiance de la couronne rechercher les suffrages des grands corps populaires.

On allègue ensuite que je suis la cause de la lutte qui va s'établir dans la Cité de Londres, et que c'est à mon instigation que cette lutte s'est élevée. Je crois que c'est un sentiment commun à tous les membres qui ont l'honneur de siéger au parlement de désirer éviter plutôt que de provoquer la lutte, et j'avoue que quant à moi je ne fais pas exception à la régle. Mais, Messieurs, je croirais exercer une influence très-peu légitime sur les droits et les priviléges des citoyens de Londres, si, sollicitant leurs suffrages pour moi-même, j'avais la prétention de leur indiquer quels doivent être leurs autres candidats et quels sont les hommes qu'ils doivent juger dignes de leurs suffrages pour compléter le nombre des représentants de la Cité de Londres. Ce que je puis dire, c'est que je n'ai jamais connu dans ce pays un parti qui, croyant qu'il est en mesure d'emporter toutes les nominations, se contentât de la moitié. Je suis bien certain que dans les élections de 1841 il n'est personne qui ait dit dans les comtés d'Angleterre : ces pauvres whigs seront beaucoup trop battus, laissons-leur la moitié des représentants; ayons soin qu'ils ne soient pas trop battus lorsqu'ils viendront au poll.

Non, on n'a pas montré cette complaisance aux libéraux en 1841 ; c'est aux libéraux de voir aujourd'hui s'ils sont en état de faire triompher tous leurs candidats.

On a porté contre moi une autre accusation, c'est d'avoir permis que mon nom se trouvât sur la liste des candidats à côté de celui d'un homme auquel la loi ne permet pas de siéger au parlement. On dit que mon ami le baron de Rothschild se dispose à forcer les portes du parlement et à se faire admettre à la chambre par la violence. Je suis bien sûr qu'il n'est personne en Angleterre qui ait plus de soumission à la loi que mon ami le baron de Rothschild; mais il vous dit : si vous, citoyens de Londres vous jugez à propos de m'élire, ce sera à la loi de décider si je puis occuper mon siége au parlement. En principe, messieurs, je ne puis rien trouver d'erroné dans cette prétention. Dès les premiers temps de ma carrière politique j'ai toujours suivi cette grande doctrine de Fox, que ce sont les actes et non les opinions qui doivent être punis; que les opinions religieuses ne peuvent motiver les incapacités civiles. C'est pourquoi j'ai toujours appuyé de mon vote les mesures ayant pour but de faire cesser les incapacités qui frappaient nos concitoyens catholiques romains. C'est pourquoi je n'ai pu trouver mauvais que l'*association libérale* ait mis mon nom à côté de celui de l'homme distingué dont je viens de parler.

Messieurs, il est d'autres questions importantes qui ont été agitées depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siége au parlement. Je me rappelle avoir déclaré dans cette salle que je pensais que le tisserand du Lancashire qui a produit une pièce d'étoffe, et le cultivateur des bords de l'Ohio qui a récolté un boisseau de froment, que ces deux hommes doivent être libres d'échanger leurs produits et qu'aucune loi ne doit empêcher cet échange. Ce que j'ai déclaré ici en 1841, je l'ai formulé en proposition à la chambre des communes en 1842. (Ici l'orateur développe quelques arguments connus en faveur de la liberté commerciale), mais, Messieurs, on dit et l'on imprime à profusion que les whigs, les libéraux qui ont rendu ces services au pays, sont des hommes usés qu'il faut remplacer par des hommes nouveaux plus à même qu'eux de rendre d'autres services. Messieurs, je ne m'arrêterai pas parce que je suis sûr que les cœurs anglais n'accueilleront jamais un sentiment d'ingratitude aussi bas, aussi indigne de la générosité et de la noblesse britanniques. Je suis sûr que les mêmes principes qui ont guidé dans le passé les hommes auxquels vous avez accordé votre confiance, les animeront encore à l'avenir, et que si de nouvelles questions surgissent, ils s'appliqueront à les résoudre dans le sens de ces mêmes principes.

Il est des questions qui ont divisé dans ces derniers temps l'opinion publique et sur lesquelles cette opinion n'est pas aussi fermement arrêtée que je le désirerais : parmi ces questions vient en première ligne la grande question de l'éducation. Messieurs, je ne viens pas ici pour nier que pendant bien des années j'ai étudié avec anxiété la question de l'éducation dans ce pays et que j'ai pris une part active aux opérations de la société des écoles anglaises et étrangères, institution qui a tant fait pour faire progresser la cause de l'enseignement: j'ai considéré l'éducation comme un bien en elle-même. Je l'ai considérée comme se rattachant à la cause de la liberté, aux progrès de la liberté dans ce pays. Je savais bien, sinon par d'autres faits, du moins par le peu de succès de la précédente administration dans ses tentatives à cet égard, qu'aucun système imposé par la législature ne répondrait au but proposé et ne serait admis par les diverses sectes existantes dans le pays : c'est pour cela que nous avons adopté un plan qui a pour objet d'approuver et de favoriser les diverses écoles créées par les diverses sociétés religieuses, et nous avons fait de notre mieux dans l'intérêt général ; et maintenant, Messieurs, je vous demande avec confiance, si, tandis que nous dépensons toutes les années près de vingt millions sterling pour l'armée de terre et pour la marine, pour nos cours de justice et les autres services du gouvernement civil, si nous demandons 100,000 livres pour améliorer et développer l'instruction du peuple, demandons-nous trop ?

D'autres questions ont été mises en avant et sans nécessité, je crois; et sur ces questions les candidats opposés à notre élection ont pris des engagements. Indépendamment de ma position officielle, je ne suis pas, quant à moi, partisan des engagements pris sur des questions générales, parce que j'ai vu trop souvent les fâcheux résultats de ces engagements pour l'honneur de la chambre des communes, pour le caractère de ceux qui les avaient pris et pour les questions elles-mêmes. J'ai vu un grand nombre, un très grand nombre de personnes, prendre l'engagement de ne jamais consentir à abroger les incapacités qui frappent les catholiques romains. Mais, lorsque le duc de Wellington, ce grand homme, avec son esprit si remarquable d'observation, s'aperçut que le moment était venu d'abroger ces incapacités sous peine de se jeter dans des dissensions civiles, ces personnes, préférant le repos de leur pays à leurs propres engagements, votèrent sagement, mais sans beaucoup d'honneur pour eux, contre ces mêmes engagements. J'ai vu des représentants qui s'étaient engagés à voter l'abolition de la taxe sur la drèche, voter pour le maintien de cet impôt à la suite de la déclaration faite par le premier ministre que cet impôt était indispensable. J'en ai vu d'autres qui, après avoir déclaré que l'échelle mobile était essentielle aux intérêts du pays, ont voté l'abolition des lois des céréales et de l'échelle mobile qu'ils avaient juré de conserver.

J'ajouterai, Messieurs, que les engagements pris contre toute dotation du culte catholique sont tout à fait inutiles, car autant que je puis le savoir il n'est nullement question de présenter une proposition de cette nature au parlement, et je ne crois pas qu'il y ait aucune probabilité qu'il en soit présenté une. Je dois déclarer du reste au sujet de toutes ces questions que je pense que les catholiques romains ont pleinement droit à tous les priviléges dont jouissent les autres citoyens, et que les opinions religieuses d'un homme ne peuvent jamais faire obstacle à ce qu'on lui accorde ce à quoi il aurait droit autrement.

En ce qui regarde les points généraux, je ne puis que professer l'opinion que j'ai toujours professée, c'est-à-dire que, d'un côté, je suis profondément attaché aux institutions du pays, et, de l'autre, je désire voir ces institutions se conformer de temps en temps à l'esprit du siècle et aux progrès des connaissances humaines et de la liberté, progrès qui doivent s'accomplir en dépit de tous les obstacles. Messieurs, je sollicite donc vos suffrages parce que je suis convaincu que nos opinions sont conformes et identiques sur les questions générales. Je ne crois pas que vous eussiez beaucoup d'avantage à n'avoir que des représentants serviles qui n'oseraient pas avoir une opinion à eux, qui ne se risqueraient pas, si l'occasion l'exigeait, à déclarer ce que le salut du pays exige, sauf à se soumettre ensuite au jugement de leurs mandants.

Vous connaissez, Messieurs, ma vie politique tout entière; c'est à vous de décider si elle me rend encore digne de vos suffrages. Aussi longtemps que j'aurai l'honneur de vous représenter dans l'intérêt du pays je serai heureux de remplir ce mandat; le jour où je ne pourrai plus le faire, je me retirerai avec l'honorable satisfaction d'avoir toujours suivi les inspirations d'une conscience pure. »

Le noble lord a été salué à la fin de son discours par des acclamations qui se sont prolongées pendant plusieurs minutes.

Nouvelles de France.

Paris, 22 juillet.

Il résulte des discussions qui ont eu lieu depuis deux jours au sein de la chambre des députés de France, que le gouvernement français va être obligé d'intervenir de nouveau dans la construction de plusieurs chemins de fer. Les compagnies qui, il y a un an, se disputaient aveuglément toutes les entreprises, sans aucun discernement, à tel point que l'on en comptait jusqu'à dix ou douze pour une seule affaire, renoncent aujourd'hui à leurs concessions, ou ne veulent en accepter de nouvelles à aucun prix. Le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon autorise indirectement le gouvernement à se [...] au lieu et place de la compagnie. Pour le chemin de fer de [...]sailles à Chartres, le gouvernement est autorisé à constr[...] à achever la pose des rails ; enfin le projet de loi conce[...] chemin de fer de Montereau à Troyes a pour objet de co[...] au gouvernement le pouvoir de faire un prêt.

M. Paul de Gasparin a déposé son rapport, fait au nom [...] commission chargée d'examiner la proposition de MM. [...] Bizoin et Emile de Girardin, et celle de M. Chapuys-Mont[...] relatives au timbre et au droit de poste des journaux et [...]més. La commission s'est divisée, et la majorité propo[...] chambre de ne pas adopter les propositions.

Le *Courrier français* a publié, il y a quelques jours, [...] de société par lequel une compagnie ayant à sa tête M. Fr[...] Jules Talabot, mettant en commun des capitaux, des conc[...] déjà obtenues ou des demandes de concessions, des pro[...] immobilières ou territoriales et des *espérances*, s'est [...] but à peu près semblable à celui que poursuivit si heureu[...] dans le temps, la compagnie des Indes. Le *Courrier fr[...]* vu, dans cet acte de société, le projet d'une véritable [...] et d'un monopole exorbitant, et ensuite le germe d'une [...]tion dans le genre de celle qui nous a été révélée par le [...] des mines de Gouhenans.

Dans cette pièce, il existe une clause par laquelle MM. [...] et Cᵉ se réservent une certaine quantité d'actions pour [...]tination secrète et indéterminée.

M. François-Jules Talabot, à raison des articles p[...] le *Courrier français* sur la compagnie algérienne, vient [...] assigner le gérant de ce journal devant la 8ᵉ chambre de [...] correctionnelle.

On lit, ce soir, dans un journal ministériel :

« On fait des préparatifs à l'hôtel de M. le maréchal [...] Dalmatie, qui est attendu de son château de Soultberg [...] soir ou après-demain matin au plus tard ; on sait, en ef[...] le maréchal, en quittant Paris, avait eu l'intention de p[...] reste de la saison à Saint-Amans. Les personnes qui [...] absence ont obtenu l'autorisation de visiter sa magnifi[...]lerie espagnole, n'ont pu entrer aujourd'hui dans son hô[...] M. le maréchal Bugeaud est incessamment attendu. »

La chambre des pairs, après avoir discuté et adopté le projet de [...] libre entrée des céréales, avait ouvert la discussion générale sur le [...]ment des bois. M. le ministre des finances était absent. Tout à coup M. [...] Duperron déclare qu'il est à sa connaissance que dans certaines [...] des permis de défrichement ont servi de *monnaie électorale*, c'e[...] ont été accordés par l'administration en échange de votes ou de pr[...] de votes. M. Cunin-Gridaine proteste contre cette accusation; M. A[...] Duperron lui demande alors s'il est autorisé par son collègue, par le [...]tre des finances, à provoquer et à donner des explications; M. Cu[...]daine répond qu'il ne s'est entendu en aucune façon sur ce point [...] ministre des finances. M. de Montebello intervient alors, déclare [...] question de corruption électorale, soulevée par M. Anisson Duper[...] une bien petite question en comparaison d'une autre que venait de [...] M. de Boissy, à l'occasion des bois exploités par la liste civile. Cep[...] M. Anisson Duperron persiste à déclarer qu'il est prêt, si les ministr[...]sirent, à préciser les faits et il commençait à le faire, lorsque M. le [...]dent lui a interdit la parole, a mis aux voix la clôture et le paragra[...] a fait enfin adopter la loi, sans que M. Anisson-Duperron ait pu ê[...]tendu.

—

Nous recevons le discours que M. de Lamartine a pro[...] à Mâcon et qui a produit tant d'effet, au banquet offert d[...] che dernier à l'illustre auteur de l'*Histoire des Girondins* [...]tendue de ce discours ne nous permet pas de le reprodu[...] entier, mais nous en extrayons toute la dernière partie :

« J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le to[...] monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la [...] J'ai dit un jour : « La France s'ennuie ! » Je dis aujourd'hui : « La Fran[...] triste ! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot ? Qui de no[...] porte sa part de la tristesse générale ? Un malaise sourd couve dans le fo[...] esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temp[...] que citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage [...] front; prenez y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les [...]mes d'Etat, et quelquefois aussi les tempêtes. Oui, on se dit tout bas : « Les [...] » sont-ils sûrs ? Cette paix est-elle la paix ? Cet ordre est-il l'ordre ? Peut-on [...] » avec sécurité entre deux orages ? Avons-nous le gouvernement de nos idé[...] » gouvernement au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et [...] » rale appliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une gra[...] » dustrie ? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des m[...] » dans la tête ? Ne sommes-nous pas dans une *régence* de la bourgeoisie [...] » pleine d'agiotage, de concussions, de scandales, que la *régence* du [...] » royal ? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci ? Ne so[...] » nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les nations ? Et quel [...] » mot de cette énigme ? Sera-ce un complet retour aux ténèbres, sous le[...] » *ches caudines* de toutes les idées surannées ? Sera-ce une révolution n[...] » le, non plus de raison, mais de démence ? Un débordement de démagog[...] » tée submergeant toutes les bases de la société, Etat, famille, propriété [...] » ce plutôt une de ces décadences douces ? Une espèce de *Capoue* de la [...] » tion, dans laquelle glisse une nation comme une prostituée des b[...] » corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un b[...] » matériel pour se réveiller dans l'invasion ? »

» Oui, voilà ce qu'on se dit tout bas, et ce qui attriste même dans d[...]nions la physionomie de la France ! Eh bien ! cette tristesse fait la joie d[...] citoyens, car elle prouve que la France a le sentiment de son mal, qu[...] souffre, qu'elle en rougit, qu'elle s'en indigne, et qu'elle finira par e[...]pher ! Cette tristesse, au fond, savez-vous ce que c'est ? C'est le contr[...]tre les idées du pays et la conduite du pays ! C'est la contradiction en[...]tre les principes de la France et ses actes ; c'est hypocrisie officielle d[...] roles qui jurent avec ses pensées ; c'est le remords de ses faiblesses d[...] et de ses apostasies d'idées qui la poursuit.

» Eh bien ! ces dialogues à portes fermées, sont des signes que la co[...] du pays n'est pas en paix avec elle-même, et que les jours de régéné[...] tarderont pas à se lever, et que vous faut il pour cela ? Une volonté le[...] volonté, et vous y plierez sans avoir besoin de les briser, vos gouver[...] Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le c[...] constitution !

» Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de chercher d'autres symptômes [...]tion et de régénération de la volonté publique que ceux que je vois [...] et dans le fait de cette immense réunion ? Pourquoi ce faible livre a [...] rapidement votre fibre nationale ici et ailleurs ? Pourquoi moi-même [...] je senti poussé à l'écrire en attendant seul, ou avec le petit nombre [...] conseils du pays où vous m'avez envoyé, que la réaction anti-libéra[...] complie et que la France et le siècle revenant à leur nature, retrou[...] leur passage les hommes de foi libérale au poste où vous les avez pla[...]

» Et vous-mêmes, pourquoi êtes-vous ici ? Pourquoi avez-vous quitté [...] jour en masse si imposante et si inusitée dans nos mœurs, vos villes éloign[...] vos villages, vos affaires, vos loisirs, pour venir entourer un homme sans [...] mais dont vous pressentiez l'âme en rapport avec la vôtre ? (C'est pour vo[...] c'est pour vous!) Non ce n'est pas pour moi ! Et qui suis je moi ? Un simp[...] modeste compatriote, qui n'a pas même pour la plupart d'entre vous [...] d'exciter une vulgaire curiosité ! que vous connaissez tous, qui est né [...] sol, qui a vécu, qui a grandi, qui s'est avancé dans la vie au milieu de vo[...] n'a ni par sa connaissance, ni par sa puissance, ni par ses dignités de l'Etat [...] par d'éclatants services rendus à son pays aucun titre à ce concours du p[...] se pressant autour d'un grand citoyen ! (Vous l'êtes! vous l'êtes pour n[...] Non ! je me connais, je ne m'exagère pas, je me juge, je ne trouve pas en [...] même la raison de cette glorieuse affluence de tant de milliers de nous [...] de spectateurs ! Mais il suffit qu'un souffle de ces vérités rénovatrices qui [...]

en elles la vie et la gloire, ait traversé mes lèvres pour que vous ayez voulu ...re en apparence à l'organe bien indigne de ces vérités, un honneur qui ne ... en réalité qu'à elles-mêmes! qu'à vos principes! qu'à vos espé-...!

...bien ! je le répète, c'est là un symptôme de régénération de l'esprit ...! c'est là un symptôme que la réaction contre les apostasies des princi-... 89 commence! Et qui sait si cette imposante manifestation ne sera pas ... elle-même une des dates, un des points de départ de cette réaction? Cependant, Messieurs, ne nous y trompons pas. Cette réaction ne s'ac-...lira pas en un jour. Il y aura longtemps deux partis opposés de doctrines ...nous et en Europe. Il y aura des hommes qui diront, et même conscien-...ment, que la raison n'est qu'un fatal éblouissement des peuples qui les ... aux précipices et aux anarchies; que les préjugés sont les racines im-...elles des institutions, que les habitudes sont les lisières du genre hu-..., que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et ...tats, la liberté politique, l'égalité de droits entre les citoyens, la frater-...sociale entre les classes, ne sont que les rêves d'une philosophie insurgée ...re la nature, qui n'a fait que des maîtres et des sujets, des forts et des ...es, des habiles et des dupes, des exploitateurs du pouvoir et des masses ...être des instruments de cupidité ou d'ambition!

...ais en face de ce vieux parti de la routine et du préjugé, il se lève une ...ation jeune, forte, réfléchie, qui n'a trempé ni dans nos excès révolution-..., ni dans nos réactions contre-révolutionnaires, qui n'est pas contente ...ctrines surannées dont on la nourrit, qui s'indigne contre les spectacles ...elle est témoin, qui aspire à mieux qu'à cette imbécille renaissance de ... que la raison du dernier siècle a sapé, et qui commence à se retourner ...nnement et avec respect vers ces grandes éruptions de lumière éma-... caractère même de la liberté, et que j'ai essayé de dégager dans ce ... nuages qui les ont trop longtemps obscurcies!

...ntre ces deux partis qui prononcera? qui sera juge? Sera-ce comme ... premières luttes, la violence? l'oppression? la mort? Non, Messieurs! ... grâce à nos pères; ce sera la liberté! la liberté qu'ils nous ont léguée, la liberté qui a ses propres armes, ses armes pacifiques aujourd'hui pour se dé-... développer sans colère et sans excès!

» Aussi nous triompherons, soyez-en sûrs!

» Et si vous demandez quelle est donc cette force morale qui pliera le gou-...rnement sous la volonté nationale? je vous répondrai : C'est la souveraineté ... idées, c'est la royauté des esprits! c'est la république! la vraie république! ...république des intelligences! en un mot, c'est l'opinion! Cette puissance ...derne dont le nom même était inconnu de l'antiquité. Messieurs, l'opinion ...née le jour même où ce *Guttemberg*, que j'ai appelé le *mécanicien d'un ...veau monde*, a inventé par l'imprimerie la multiplication et la communi-...tion indéfinie de la pensée et de la raison humaine! Cette puissance incom-...préhensible de l'opinion n'a besoin pour régner ni du glaive de la vengeance, ... de l'épée de la justice, ni de l'échafaud de la terreur. Elle tient dans ses ... l'équilibre entre les idées et les institutions, elle tient la balance de l'es-...prit humain! Dans l'un des plateaux de cette balance on mettra longtemps, ...hez le bien, les crédulités d'esprit, les préjugés soi-disant utiles, le droit ... des rois, les distinctions de droits entre les castes, les haines entre les ...tions, l'esprit de conquête, les unions simoniaques entre le sacerdoce et ...l'empire, la censure des pensées, le silence des tribunes, l'ignorance et l'abru-...tissement systématique des masses!

» Dans l'autre nous mettrons, nous, Messieurs, la chose la plus inpalpable, ...plus impondérable de toutes celles que Dieu a créées? La lumière! Un peu ... cette lumière que la révolution française fit jaillir à la fin du dernier siècle, ... un volcan, sans doute, oui, mais d'un volcan de vérités! Trop heureux, Mes-...sieurs, si je puis y mettre moi-même une seule des pages de ce faible livre dont ... vous voulez bien aujourd'hui adopter le sens! et si cette page de l'histoire de ... grandeurs et de nos malheurs, de nos vertus et de nos fautes, contribue, non ... sa valeur propre, mais par le poids de vos adhésions et des innombrables ...natures dont vous la couvrez en ce moment, à emporter le plateau de l'opi-...nion publique du côté des principes sains de notre rénovation, du côté de l'a-...venir du progrès moral du peuple et de la liberté!

» Messieurs, je m'arrête; je vous ai entretenus trop longtemps! pardonnez-...moi! Je vous ai tenus trop longtemps debout; debout comme des témoins ... grand procès entre le passé et l'avenir! pardonnez-le moi!

...portez, Messieurs, de cette solennité littéraire et populaire à la fois la ...naissance d'un citoyen qui n'a jamais rêvé sa gloire que dans votre ami-...tié! Vous venez, malgré le ciel, de me donner un beau jour! le plus beau jour ... vie publique d'homme politique et d'écrivain! Permettez-moi de vous ...adresser une prière! Laissez-moi vos noms! Laissez moi vos noms inscrits sur ... de ce banquet! afin que je puisse les conserver pour mes années de ... mes plus chers titres de famille, et dire en les montrant à mes ne-...veux : Le jour qu'un pareil pays donne ainsi à un de ses enfants ne se couche ... le soleil! » Non, il ne se couche pas avec ce soleil qui disparaît en ... tant de nuages au-dessus de nos têtes! mais il devient impé-...rissable comme la reconnaissance d'un citoyen, et immortel comme la pensée ...!

..., encore un mot avant de nous séparer. Je dois répondre par un ...que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent pré-... du livre, de la situation de l'esprit même de cette manifes-...

... au triomphe régulier, progressif et continue de la raison hu-...ine, ... de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, ... les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'en-... les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements : ...qu'on en disent les amateurs de ténèbres, est la confiden-... Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des véri-... clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison hu-... foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ... de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son ... c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple ... »!

Le Zollverein et l'Angleterre.

...*Times* consacre à l'examen des rapports maritimes avec le ... un article dans lequel il débute par avancer qu'en ... à l'Angleterre le traité de 1841, qui règle certains ... maritimes entre la Prusse, agissant au nom du *Zolle-...* Grande-Bretagne, la première a cédé aux sollicita-... venues du dehors, plutôt qu'à sa propre conviction.

... journal remonte ensuite à la convention conclue en 1824 ... la Prusse et la Grande-Bretagne, laquelle convention ... été révoquée, est restée, suivant ce journal, en ..., et pourra continuer à servir de base aux rapports ... deux Etats. Le *Times* va même plus loin, car il ... le traité de 1841, bien que dénoncé pour le 1er ... 1848, ne semble pas devoir cesser de régler les rapports entre l'Angleterre et les Etats du *Zollverein*, par la ... que la Prusse, tout en signifiant cette dénonciation au ...vernement britannique, a ajouté expressément que cette ...tion n'entraîne pas la cessation immédiate des rapports établis entre les deux Etats par le susdit traité, et que ... n'empêchera de le maintenir provisoirement jusqu'à ce ... ait réussi à s'entendre sur les bases d'une nouvelle con-...

... déclaration fait croire au *Times* que la dénonciation du ... n'est en réalité qu'une formalité diplomatique, par la ... la note qui annonce l'expiration prochaine de ce ... en prolonge la continuation pour un temps indéfini. Ce ... exprime en même temps sa surprise de voir le *Zollverein* s'opposer si fortement à la continuation d'un traité dont la Grande-Bretagne n'a retiré jusqu'ici aucun avantage réel.

... question il y a en effet quelque chose qui affecte directement les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne, c'est le projet qu'on prête au *Zollverein* de frapper de ... différentiels les vaisseaux marchands anglais qui fréquentent les ports prussiens. Bien que dans la dénonciation du traité de 1841 il n'en soit fait aucune mention, on prétend cependant qu'elle n'est que le prélude de l'établissement de ces droits.

Après avoir encore avancé que par cette mesure coërcitive le *Zollverein* cherche à arracher à l'Angleterre la concession qui autorise les navires prussiens à importer les produits de tous les points du globe dans les ports anglais, le *Times* termine par constater les faits suivants :

1° Que la Prusse n'est pas fondée à se plaindre de ses rapports maritimes actuels avec l'Angleterre, attendu que le tonnage des navires prussiens employés à importer des produits de Prusse en Angleterre l'emporte de 25 p. c. sur les navires qui servent à importer les produits de la Grande-Bretagne en Prusse;

2° Que l'exclusion des navires anglais des ports prussiens, loin de profiter à la Prusse, ne ferait que contribuer à la prospérité des ports belges ou allemands qui ne font pas partie du *Zollverein*. Ceux-ci deviendront désormais les seuls canaux par lesquels les Etats du *Zollverein* pourront s'approvisionner de denrées coloniales, et ils persisteront plus que jamais dans le projet de ne pas accéder à l'union douanière allemande.

—

L'*Observateur rhénan* publie, d'après une correspondance de Londres, les notes diplomatiques échangées avec la Grande-Bretagne relativement à la dénonciation, faite par la Prusse au nom du *Zollverein*, du traité de commerce et de navigation du 2 mars 1841 et dont nous avons parlé daus un de nos précédents numéros, Les notes du vicomte Palmerston au ministre britannique à Berlin (la deuxième n'est reproduite qu'en abrégé) ont été écrites en anglais, celle du ministre de Prusse à Londres à lord Palmerston, en allemand; les deux premières ont donc été traduites; quand à la troisième, comme l'*Observateur rhénan* n'en a reçu qu'une traduction anglaise, elle a dû être traduite de nouveau en allemand.

I. *Le vicomte Palmerston au comte Westmorland.*

Ministère des affaires étrangères, 11 mai 1847.

Mylord,

Bien que l'avis officiel de l'intention qu'ont les Etats du *Zollverein* de dénoncer le traité de 1841 et dont vous faites mention dans votre dépêche du 19 du mois passé, ne soit pas encore parvenu au gouvernement anglais, je crois cependant utile de faire connaître, dès à présent, à votre seigneurie les vues du gouvernement sur cette question.

Quelque vifs que soient les regrets avec lesquels le gouvernement britannique envisage la fin prochaine d'engagements contractés, il y a si peu de temps, et dont il s'était promis tant d'avantages réciproques, il doit reconnaître cependant que les espérances qu'il avait conçues ne se sont pas entièrement réalisées. Car, si le traité n'a apporté aucun avantage aux Etats du *Zollverein*, il a également été presqu'inutile pour les intérêts britanniques. Le seul avantage, digne d'être mentionné, que la Grande-Bretagne retirât des stipulations de ce traité, c'était le droit d'importer directement des ports non anglais, sur des navires britanniques, des marchandises dans les ports du *Zollverein*. Toutefois, cette concession ne s'est montrée que de peu de valeur dans la pratique. En 1846, il n'est entré que quatre navires anglais, venant directement de pays tiers, dans les ports prussiens, et ceux-ci sont les seuls que possède le *Zollverein*. Ces quatre navires étaient, l'un, de 236 tonnes, venant de Bahia avec un chargement de sucre; le 2e, de 110 tonnes, venant de Messine avec un chargement de vin; le 3e de 90 tonnes, venant de Brême, avec différents articles, et le 4e, de 94 tonnes, venant de Bergen avec un chargement de harengs, en tout 530 tonnes. Le très mince avantage, qui peut être retiré d'un pareil commerce, est plus que balancé par le désagrément provenant de la fiction sanctionnée par le traité, suivant laquelle des pays intérieurs ont été envisagés comme des pays maritimes, et sous l'empire de laquelle ces pays intérieurs ont acquis une influence dans la solution de questions à l'égard desquelles leur situation géographique leur ôtait tous les moyens de porter un jugement.

Dans de pareilles conjonctures, et après avoir mûrement examiné cette affaire, le gouvernement anglais se propose de ne faire aucune objection contre la dénonciation du traité de 1841, et il consent, pour autant que cela concerne les rapports commerciaux de l'Angleterre vis-à-vis de la Prusse, à revenir aux stipulations du traité de 1824, ainsi qu'aux rescrits du conseil privé et aux ordres de cabinet de 1826, qui assurent dans les ports prussiens au commerce britannique les avantages des nations les plus favorisées.

Vous voudrez bien donner lecture de cette dépêche à M. le baron de Canitz et lui en laisser une copie officielle.

Je suis, etc.

Signé, PALMERSTON.

II. *Le vicomte Palmerston au comte de Westmorland.*

Ministère des affaires étrangères, 11 mars 1847.

...... Le gouvernement anglais reconnaît et sait que le but réel des Etats du *Zollverein*, qui se sont efforcés de provoquer la dénonciation du traité de 1841, est de frayer la voie à l'adoption d'un système de droits différentiels contre les navires anglais, ce qui ne pouvait se faire tant qu'existait ce traité. On dit que le *Zollverein* espère obtenir le concours des Etats maritimes du Nord de l'Allemagne pour l'adoption de droits différentiels.

Votre seigneurie n'aura pas de peine à prouver que les Etats contre lesquels sont dirigés ces droits différentiels, peuvent toujours y répondre par des mesures semblables, et que des relations qui doivent être fondées sur des principes de concessions réciproques et de bonne volonté, peuvent être transformées de cette manière en un conflit de lois ennemies, lequel portera naturellement le moins de préjudice au pays dont les ressources commerciales sont le plus étendues.

Le gouvernement anglais croit avoir suffisamment prouvé que c'est là un conflit dans lequel il ne désire pas s'engager.

III *Le chevalier Bunsen au vicomte Palmerston.*

Légation de Prusse, 10 mai 1847.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la cour britannique, a reçu la mission de faire la communication suivante à S. Exc. le vicomte Palmerston, secrétaire d'état de S. M. britannique pour les affaires étrangères.

Le gouvernement prussien, en son nom, comme en celui de ses alliés, les membres du *Zollverein*, fait connaître, par les présentes, son intention de mettre hors de vigueur les dispositions du traité de commerce et de navigation conclu le 2 mars 1841 avec la Grande-Bretagne, de manière qu'à partir du 1er janvier 1848 ce traité ne devra plus être considéré comme obligatoire pour les deux hautes parties contractantes.

Le motif de cette résolution, c'est essentiellement la conviction que le traité en question, conformément aux expériences faites depuis sa conclusion, n'a pas amené dans les rapports commerciaux du *Zollverein* le développement qu'on en attendait. Les concessions accordées aux navires du *Zollverein* par l'article 1er, et d'après lesquelles les ports situés entre la Meuse et l'Elbe devaient être regardés comme ports du *Zollverein*, n'ont été de presqu'aucune utilité dans la pratique. Mais ce qui, suivant l'avis du gouvernement prussien, paraît s'opposer principalement à l'efficacité du traité de 1841, c'est malheureusement le manque de réciprocité relativement aux lois qui règlent la navigation des deux pays. Car tandis que les lois prussiennes, basées sur le principe de la liberté de la navigation, permettent aux navires britanniques d'importer dans les ports prussiens les produits de tous les pays de la terre, les navires du *Zollverein* (pour autant qu'il s'agit des soi-disant *enumerated articles*, parmi lesquels figurent presque tous les articles importants) ne peuvent importer que les produits de leur propre pays. En outre, ces « artiles énumérés » ont été, en 1827, en vertu du traité de réciprocité de 1824, augmentés de 13, parmi lesquels se trouvent la laine et d'autres objets de première nécessité. Une mesure aussi exceptionnelle ne pouvait naturellement qu'augmenter le manque de réciprocité réelle au préjudice du pavillon prussien.

Le traité de 1841 ne permet pas à la Prusse, ainsi que l'exigent les intérêts lésés et l'opinion publique, qui en Allemagne appuie énergiquement ses intérêts, de limiter de la même manière l'admission de navires britanniques, l'article 2 de ce traité accordant à la Grande-Bretagne les droits des nations les plus favorisées relativement à l'importation du sucre et du riz.

L'expiration du traité à la fin de la présente année rendra cette faculté au gouvernement prussien; un changement des lois concernant la navigation a été de sa part l'objet de l'examen le plus sérieux.

Cependant la nomination d'un comité du parlement chargé d'examiner les lois de navigation anglaises et de présenter un rapport pendant la session actuelle, a fait concevoir au gouvernement prussien l'espoir que la Grande-Bretagne supprimera, dans un temps non éloigné, au moyen d'une loi générale, les entraves qui pèsent encore sur le commerce et la navigation de l'Allemagne et qui, comme on sait, s'opposent au développpement des rapports commerciaux des deux pays.

Animé du désir de voir ces rapports s'étendre de plus en plus et d'éviter tout ce qui pourrait retarder, ne fût-ce que pour très peu de temps, une extension si désirable pour les deux pays, le gouvernement prussien accompagne l'avis de la cessation du traité de 1841 de la proposition suivante :

Le traité de 1824, en sa qualité de traité de réciprocité générale, sera la base reconnue des rapports de commerce et de navigation entre les deux pays et restera en vigueur, comme par le passé, tant qu'il n'aura pas été dénoncé. Le *statu quo* actuel sera maintenu de fait par des déclarations diplomatiques; les autorités compétentes recevront des ministères respectifs des instructions pour laisser aux hautes parties contractantes le temps d'arriver à un arrangement au sujet d'une application aussi complète et étendue que possible du principe de réciprocité. Ainsi, malgré l'expiration du traité, se trouverait rétabli son *modus vivendi*, qui ne cesserait que trois ou six mois après une déclaration donnée à cet effet par une des parties contractantes.

Pour rendre ce *statu quo* supportable pour le commerce prussien et le mettre autant que possible en harmonie avec le principe de réciprocité, le gouvernement prussien espère avec une pleine confiance que le gouvernement anglais, par des sentiments d'équité et par égard à l'union intime des deux gouvernements, accordera aux navires du *Zollverein* les mêmes concessions qui ont été faites dans les dernières années par l'Angleterret à d'autres puissances relativement aux ports de la Baltique, concessions qui font actuellement un tort considérable aux intérêts prussiens. Le gouvernement anglais trouvera sans doute conforme aux lois de l'équité de permettre désormais aux navires du *Zollverein* d'importer les produits de tous les ports de la Baltique non prussiens, comme s'ils venaient de ports prussiens, de la même manière que les navires russes et hanovriens venant des ports prussiens de la Baltique sont reçus avec leurs chargements dans les ports anglais, comme s'ils venaient des ports de leur nation.

Le soussigné saisit cette occasion pour, etc.

Signé : BUNSEN.

IV. *Le vicomte Palmerston au chevalier Bunsen.*

Ministère des affaires étrangères, 14 juin 1847.

Le soussigné a l'honneur de notifier qu'il a reçu le 13 du mois dernier une note adressée à lui sous la date du 10 du même mois et qui dénonce pour le 1er janvier 1848, au nom de la Prusse et des autres Etats du *Zollverein*, le traité conclu le 2 mars 1841 avec la Grande-Bretagne, mais qui propose en même temps de maintenir provisoirement en vigueur les dispositions de ce traité après son expiration jusqu'à ce que les puissances contractantes aient examiné si elles ne sont pas en état d'arriver à un arrangement satisfaisant, proposition qui cependant n'est faite que dans la supposition que les avantages accordés par l'Angleterre aux navires d'autres nations seront étendus dans l'intervalle au pavillon des Etats du *Zollverein*.

Le soussigné croit devoir faire observer, en réponse à cette proposition, que le gouvernement anglais a déjà communiqué au gouvernement prussien, par son ministre à Berlin, quelles sont, à son avis, les intention des Etats du *Zollverein* relativement au traité de 1841. Dans cette communication, le soussigné avait l'honneur d'exposer au gouvernement prussien que, de même que les stipulations dudit traité n'avaient procuré aucun avantage aux Etats du *Zollverein*, elles n'avaient été non plus d'aucune utilité pour l'Angleterre, et que le gouvernement anglais ne regrettait la dénonciation du traité que parce qu'elle mettait un terme à des relations qui avaient été établies dans des intentions amicales et qui devaient, du moins paraissait-on l'espérer, à une certaine époque, assurer des avantages réciproques à toutes les parties intéressées.

La raison indiquée par M. le chevalier Bunsen comme ayant motivé la dénonciation du traité de la part de la Prusse et des autres Etats du *Zollverein*, c'est le manque de réciprocité dans les lois sur la navigation des deux parties contractantes. Mais que l'Angleterre ne retire pas un grand profit de ce commerce indirect avec les ports de la Prusse, que les lois prussiennes permettent au gouvernement prussien d'accorder, c'est ce qui résulte suffisamment du fait, qui a déjà été porté à la connaissance du gouvernement prussien par l'intermédiaire du comte Westmorland, savoir qu'en 1846 il n'y a eu que quatre navires anglais, avec un chargement total de 530 tonnes, qui ont fait usage de l'avantage que l'article 1er du traité accorde aux navires anglais, d'importer directement dans les ports prussiens des produits d'un pays tiers. Aussi le soussigné ne peut-il s'empêcher de croire que quelqu'insignifiants que soient pour la Prusse les avantages qu'elle retire des dispositions du même article, les concessions faites par l'Angleterre dans cet article peuvent être envisagées du moins comme un équivalent complet de celles accordées par la Prusse. Le soussigné croit en outre pouvoir faire observer que, si le principe de stricte réciprocité doit être regardé comme la base indispensable des rapports commerciaux entre la Grande-Bretagne et le *Zollverein*, il ne paraît pas y avoir de bonne raison pour limiter l'application de ce principe aux lois sur la navigation et ne pas l'étendre aux tarifs des parties respectives.

Toutefois il ressort de la note du chevalier Bunsen que le gouvernement prussien, non moins sans doute que le gouvernement anglais, désire arriver par des négociations à un arrangement conforme aux intérêts des deux parties. Le soussigné s'abstient d'entrer dans un examen ultérieur de cette partie de la question et indiquera immédiatement jusqu'à quel point il est au pouvoir du gouvernement britannique de se rendre aux désirs du gouvernement prussien, exprimés dans la note du chevalier Bunsen.

Le gouvernement britannique est disposé à consentir que les dispositions du traité de 1841 constituent provisoirement la base du commerce et de la navigation entre les deux pays. Mais le soussigné propose en même temps de fixer à six mois plutôt qu'à trois le terme pour la dénonciation de ces arrangements provisoires, attendu que le dernier terme ne laisserait pas assez de temps pour prendre les dispositions qui pourraient être arrêtées avant le changement des rapports commerciaux entre les deux pays. Quant aux concessions additionnelles que demande le gouvernement prussien pour, suivant les expressions de chevalier Bunsen, rendre cet arrangement provisoire supportable pour la Prusse, le soussigné regrette que les concessions accordées par l'Angleterre à certains Etats au sujet des ports de la Baltique aient été invisagées comme préjudicables au commerce prussien; telle n'a certainement point été l'intention du gouvernement britannique, qui, en faisant ces concessions, n'a été guidé que par les principes de l'équité.

Les avantages accordés aux Etats susmentionnés, qui font partie de l'Allemagne, mais non du *Zollverein*, sont tels que ces Etats les auraient obtenus comme une conséquence de leur situation géographique, ils étaient devenus membres du *Zollverein*. Le gouvernement prussien ne peut exiger que l'Angleterre prive des Etats qui ont toujours traité le commerce britannique de la manière la plus libérale, des avantages qu'ils auraient acquis si ces Etats avaient adhéré à un système politico-commercial moins favorable aux intérêts britanniques. D'autre part, le gouvernement anglais ne veut retirer à la Prusse aucun de avantages en question, dont les navires prussiens jouissent présentement. En conséquence, le soussigné a à déclarer que le gouvernement anglais consent que pendant la durée des arrangements provisoires proposés, les navires prussiens et leurs chargements venant d'un port quelconque, situé entre la Meuse et l'Elbe et entre la Trave et la frontière de Russie, soient admis dans les ports du Royaume-uni et des possessions britanniques étrangères de la même manière que si ces ports d'où viennent de pareils navires se trouvaient dans les possessions prussiennes. De la sorte, les ports de Mecklembourg et de Lubeck sont ajoutés à ceux par rapport auxquels les navires prussiens jouissent déjà des concessions susmentionnées.

Pour ce qui est des priviléges accordés aux navires russes venant de ports prussiens, le soussigné doit faire observer que ces priviléges ne s'appliquent qu'à des navires venant des deux ou trois ports prussiens situés à l'embouchure de fleuves qui ont leur source en Russie et qui arrosent une grande partie de l'empire russe. Par conséquent, les concessions faites à la Russie sont en principe parfaitement semblables à celles accordées à la Prusse au sujet des ports situés entre les embouchures de la Meuse et de l'Elbe. Les dispositions actuelles des lois anglaises permettaient au gouvernement britannique de faire ces deux concessions. Mais celles demandées par le chevalier Bunsen pour le port de Riga et d'autres ports russes non situés à l'embouchure de fleuves prussiens ne peuvent être accordés par le gouvernement britannique qu'avec la sanction du parlement. Bien que le gouvernement anglais n'eût aucune objection à faire contre la présentation au parlement d'un bill tendant à accorder les avantages en question, et qu'il espère même obtenir à cet effet l'assentiment du parlement pour le cas où une pareille mesure offrirait la perspective d'amener un arrangement durable avec le gouvernement prussien, cependant il ne se déciderait pas volontiers à présenter à la législature une loi de cette nature pour un but qui ne serait que temporaire.

Le soussigné saisit cette occasion pour, etc.

PALMERSTON.

VARIÉTÉS.

EL MONTE.

Esquisse de mœurs mexicaines.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

I.

Le Mexicain a une manière de faire sa cour fort originale et qui ne ressemble en rien à notre galanterie d'Europe. Lorsqu'il est réellement amoureux, il déverse sur sa propre personne toutes les attentions et toutes les délicatesses qu'un Européen aurait pour sa maîtresse, et devient vis-à-vis de lui-même d'une prévenance et d'un dévouement à toute épreuve. Capable des plus grands sacrifices pour satisfaire ses moindres désirs, il aliène, sans remords, ses ressources futures pour son bien-être du moment, et mène héroïquement une vie tissée de soie et d'or. Chevaux de prix, luxueux vêtements, selles brodées à jour comme une guipure, armes brillantes, chère splendide, rien ne lui coûte pour prouver la sincérité de sa passion. Désire-t-il un fruit étranger à la zone qu'il habite, il envoie aussitôt un courrier extraordinaire avec ordre de se le procurer à prix d'or; puis, le courrier de retour, lorsque déjà son envie est passée, c'est à peine s'il daigne toucher du bout des lèvres ce fruit dont le prix eût défrayé l'existence d'un lepero pendant une année; enfin il le jette dédaigneusement et presque intact devant sa maîtresse, qui ne peut s'empêcher de dire: « *Ah! que caballero tan fino!* » Quel cavalier accompli!

Le Mexicain en proie à une passion violente et non partagée, se trouve donc être le plus heureux des hommes alors qu'un Européen se livrerait naïvement au désespoir. La tristesse est chez lui le signe du succès.

Aussi depuis que Lola avait abandonné Culiacan pour se fixer à Cosala, ne voyait-on plus dans cette dernière ville que des jeunes gens aux fraîches couleurs et aux visages épanouis et respirant la joie; car Lola, soit indifférence, soit calcul, restait insensible à tous les vœux et repoussait tous les hommages. Cette sagesse avait même fini par faire concurrence, dans les conversations du soir, aux brillants exploits de Cota et du Tecualtiche. Le dialogue quotidien des huit à dix mille habitants de la ville de Cosala ne se composait plus que des trois questions suivantes: Combien a gagné Cota? Le Tecualtiche est-il toujours heureux? Lola est-elle toujours sage? Les deux premières de ces questions recevaient différentes réponses; quant à la troisième, elle amenait toujours un *oui* d'une désespérante monotonie: c'était à douter de la fragilité humaine.

Les choses en étaient là, lorsqu'un soir vers les dix heures, alors que la ville de Cosala était plongée dans l'obscurité et le silence, deux hommes enveloppés dans de vastes zarapes débouchèrent chacun par l'extrémité opposée de la même rue, et se rencontrèrent devant la maison de Lola.

Leur premier mouvement, inspiré par l'instinct de la défense, fut de porter la main à la garde de leur sabre. Le second, dicté par la prudence mexicaine, de se reculer d'un pas. Le Mexicain dédaigne ordinairement d'attaquer un ennemi prévenu et sur la défensive.

Il n'y a en général, dans ces sortes de rencontres, que deux dénoûments possibles, les pourparlers ou l'action, à moins toutefois qu'un extrême amour de la paix ne conseille aux deux concurrents de prendre chacun la fuite de leur côté. Cette fois, cependant, ce fut le premier moyen, c'est-à-dire celui des pourparlers que les nocturnes promeneurs choisirent.

« Sénor, dit celui des deux qui semblait le plus hardi, un colosse de près de six pieds, que Dieu vous garde de faire de mauvaises rencontres!

— Tiens! c'est vous Tecualtiche?

— Parbleu, mais non... je ne me trompe pas, c'est bien le seigneur don Pedro Cota lui-même, s'écria le colosse avec un étonnement mêlé d'une certaine émotion.

— Que diable faites-vous donc ici, à cette heure? demanda Cota.

— Moi..., mais..., je me promène..., répondit le Tecualtiche avec embarras.

— Votre migraine va mieux, à ce que je vois?

— Comment! ma migraine?

— Mais n'est-ce point là le motif que vous avez allégué, il y a quelques instants, pour justifier votre prompt départ de chez le padre Ignacio?

— Ah! oui..., je me rappelle... Eh bien! elle va beaucoup mieux, ma migraine. Bien obligé! » Puis, après un court silence, le Tecualtiche ajouta: « Bonne nuit, don Pedro!... je rentre chez moi.

— Bonne nuit, Tecualtiche! répéta Cota en se drapant dans son zarape. Je vais suivre votre exemple. »

Tous les deux restèrent immobiles.

« Parbleu, reprit en riant Cota après un nouveau silence, que je ne vous retienne pas, cher ami! je connais mon chemin.

— Est-ce que vous comptez passer la nuit ici? dit l'Indien.

— Ici, pas précisément.

— Mais près d'ici, peut être? demanda Tecualtiche d'un air peu rassuré.

— Qui sait, cher ami! l'homme propose et Dieu dispose.

— Dites la femme, Cota, car vous ressemblez, dans ce moment, à un homme en bonne fortune.

— Vous croyez?

— Je le jurerais!...

— Allons! je vous qu'on ne peut rien vous cacher, Tecualtiche. Mais à propos, et vous?

— Comment! moi?

— Oui, n'êtes-vous point aussi en bonne fortune?

— Diable de Cota, s'écria à son tour le Tecualtiche, rien ne lui échappe. Eh bien! oui, cher ami, je l'avoue, votre conjecture est vraie.

— Et votre belle demeure dans cette rue, Tecualtiche?

— Je suis trop galant homme pour répondre à cette question, cher Cota...

— Allons donc... entre amis!...

— Soit... mais à une condition... Nous allons jouer cartes sur table.

— C'est ma partie de prédilection. Où demeure-t-elle?

— Dans cette rue. Et la vôtre?

— Aussi dans cette rue.

— Voici qui devient charmant! s'écria le Tecualtiche en essayant de dissimuler l'inquiétude qui le gagnait.

— N'est-ce pas! En ce cas, poursuivons. Tecualtiche, dites-moi qu'elle est celle d'entre toutes ces maisons dont la porte s'ouvrira, tout à l'heure, sans que vous ayez la peine d'y frapper.

— Quelle question précise, Cota! Mais, bah! ne jouons-nous pas cartes sur table?... Eh bien! c'est celle-ci, dit Tecualtiche en montrant du doigt une maison située à sa gauche et faisant l'angle de la rue.

— Et vous, Cota, où vous attend-on?

— Là! » répondit Cota en étendant la main du côté opposé, c'est-à-dire vers la droite.

L'Indien poussa un bruyant soupir de satisfaction.

« Alors, bonne chance et bonne nuit! dit il en s'en allant à gauche.

— Merci, » répondit Cota en se dirigeant vers la droite.

A peine une minute s'était-elle écoulée, que l'on n'entendait déjà presque plus le bruit mourant des pas des deux amis. Cinq minutes plus tard, ils se retrouvaient face à face devant la maison de Lola.

« Ce que c'est que de jouer cartes sur table! s'écria Cota en riant.

— Vous me trichiez, dit le Tecualtiche.

— Eh bien! et vous? »

L'Indien ne répondit pas et se mit à jouer avec la dragonne suspendue à la garde de son sabre.

« Mais il est temps de mettre un terme à cette comédie, reprit Cota. Suivez-moi, Tecualtiche. »

Joignant aussitôt l'action à la parole, Cota traversa la rue et alla frapper à la porte de la maison où demeurait Lola. Le Tecualtiche le suivit.

« Qui est là? demanda, après quelques instants d'attente, une voix de femme.

— El sénor Cota, répondit le Tecualtiche.

— Qui cela? répéta la voix.

— El sénor Tecualtiche, » répondit Cota.

Les deux rivaux attendirent: la porte ne s'ouvrit pas.

« Ma foi, je vois que nous n'avons rien à nous envier, cher ami, » dit Cota. Puis, élevant la voix, il ajouta: « Si la sénorita Lola n'est pas encore couchée, dites-lui que le Tecualtiche et Cota désirent lui parler.

— Ah! vous êtes deux!... s'écria la voix. Alors, c'est différent; ma maîtresse peut vous recevoir. »

En effet, la porte s'ouvrit aussitôt, et les deux rivaux entrèrent.

Cota et le Tecualtiche, après avoir suivi à travers un corridor la jeune servante indienne qui était venue leur ouvrir, entrèrent dans une pièce à peine éclairée par une bougie ensevelie sous un vaste garde-brise en verre. Dans cette pièce se trouvait Lola.

La jeune Culiacanera, à moitié couchée dans un hamac de fil de pita ou d'aloès, était en ce moment d'une désespérante beauté. Vêtue d'une tunique mexicaine de mousseline blanche, les bras nus, la poitrine à peine recouverte, selon l'usage du pays, par une légère et presque transparente chemise de fil qui lui descendait jusqu'à la taille, Lola, en voyant entrer les deux rivaux, avait dénoué ses longs cheveux noirs pour remplacer son rebozo (1) absent, et s'en était fait un voile pudique et charmant.

Un poëte qui l'eût vue ainsi à moitié ensevelie dans l'ombre qui adoucissait encore la forme de ses contours, et dans cette parure virginale et empreinte d'une adorable et gracieuse gaucherie, eût certes, tout en maudissant l'insuffisance de la rime, admiré un tel tableau sans oser risquer le moindre sonnet.

L'effet que la vue de ce tableau produisit sur Cota et le Tecualtiche, quoique différent, n'en fut pas moins manifeste. Cota devint affreusement pâle et porta vivement sa main sur son cœur pour en comprimer les battements désordonnés; le Tecualtiche, après un moment d'hésitation et de surprise, ébloui, fasciné, hors de lui, les yeux injectés de sang, fit un signe de croix et se mit à murmurer machinalement: « Hay Jésus! hay Jésus! qu'elle est belle! » Quoique Lola, à en juger par ses yeux baissés et son air inattentif, n'eût perdu une seule de ces marques d'admiration, aucun tremblement, aucune altération ne se fit cependant sentir dans sa voix, la première, elle rompit le silence:

(*La suite à demain.*)

(1) *Rébozo*, écharpe en soie aux mille dessins, qui remplace, chez la Mexicaine en toilette de négligé, la mantille.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 26 juillet 1847. — (*Représentation n° 19.*)

Jeanne et Jeanneton,

vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Varner.

Le Panier Fleuri,

opéra-comique en un acte, paroles de MM. Leuven et Brunswick, musique de M. A. Thomas.

Divertissement.

Arrangé par M. Collet.

1° *La Redowa varsovienne*, valse nouvelle exécutée par Mmes du corps de Ballet.

2° *Pas de Deux*, dansé par M. Collet et Mlle Poitet.

3° *La Cracovienne*, dansé par Mlle Petit.

4° *La Polka nationale*, dansée par M. Collet, Mlle Petit et les Dames du corps de ballet.

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Nations,

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68,

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens**. Cet Hôtel, placé dans la plus belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, offre à messieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie.

Mme GEERLOFF étant hollandaise, c'est un titre de plus pour recommander particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la bienveillance de ses compatriotes.

A POTONIÉ, ANCIEN ASSOCIÉ de la MAISON Rousseau Ma DE PARIS.	PLUS DE CHEVEUX BLANCS. COSMÉTIQUES, Parfumerie spéciale, SECRETS DE TOILETTE.	SEUL DÉPOT A LA HAYE, CHEZ M. Rensburg, *Korte Houtstraat*, N° 25.

Articles dont l'essai peut être fait avant l'achat, et de l'usage desquels ne résulte aucun inconvénient.

ARTICLES AU PRIX DE 5 FRANCS.

1° L'*Eau Dorée*, pour teindre instantanément, en toute nuance, les cheveux et la barbe, sans autre opération que celle de les imbiber avec un peigne de ce liquide;

2° La *Crême de Turquie*, blanchissant, aussitôt son application, la peau la plus brune, en lui donnant le ton d'une belle carnation;

3° *Crême Rose et Lys*, dite de *Ninon*, qui fait disparaître les rides et donne à la peau un éclat vif et naturel;

4° L'*Epilatoire du Sérail*, non caustique qui, en cinq minutes, sans laisser de trace sur la peau, en enlève le duvet et les poils:

5° L'*Eau de Turquie*, qui donne au teint une grande fraîcheur, efface les éphélides et toutes taches de la peau;

6° La *Pommade Grecque*, qui empêche la chute des cheveux et en active la croissance:

7° L'*Eau Rose de la cour*, donnant aux joues un coloris vif et naturel; on peut, sans altérer l'effet de ce cosmétique, se laver après en avoir fait usage;

8° L'*Eau des Chevaliers*, parfumant l'haleine, assainissant la bouche, blanchissant les dents, et dont l'usage est très-convenable pour les fumeurs;

9° *Eau Pompadour* qui rend aux lèvres leur première fraîcheur.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait [illegible] et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la griffe *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam; Ch. Caucke, à Rotterdam.

ON DONNE 10,000 FRA[illegible]

à celui qui prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas *repousser* [illegible] les cheveux sur les têtes chauves!! cette **Eau de Lob** régé[illegible] chevelure et la **conserve** jusqu'au tombeau. Le flacon 5 fr. [illegible] avec instruction, se vend chez l'inventeur, M. **Léopold Lob**, [illegible] d'Allemagne, demeurant rue *Saint-Honoré*, 281, à Paris. On expé[illegible] un mandat ou remboursement sur Paris. — (*Affranchir.*)

Cours des Fonds Publics[illegible]

Bourse d'Amsterdam du 23 Juillet[illegible]

		Int.	COURS 22 juill.	OUVERT[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	—	57[illegible]
	Dito dito	3	70$\frac{1}{16}$	70[illegible]
	Dito en liquidation.	3	—	70[illegible]
	Dito dito	4	—	90[illegible]
	Dito des Indes.	4	—	90[illegible]
	Syndicat.	3½	—	[illegible]
	Dito	½	—	—
	Société de Commerce.	4½	—	10[illegible]
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	10[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	10[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	105[illegible]
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	72[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	91[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90½[illegible]
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	17[illegible]
	Dito.	3	—	34[illegible]
	Coupons Ardoins		—	14½
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	103½
	Dito métalliques	5	—	104¼
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	34½

Bourse de Paris du 22 Juillet.

		Int.	COURS 21 juill.	OUVERT[illegible]
France	Cinq pour cent		—	118 55
	Trois pour cent		—	77 65
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	101 85
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 23 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17 [illegible] A. [illegible] ée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60 [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Vienne du 17 Juillet.

Métal iques, 5 % 106 ⅝. — Lots de fl. 500, 155 ⅝. — Lots de 250 [illegible] Actions de la Banque 1594

Bourse de Londres du 21 Juillet.

3 % Cons. 88 ¾, ⅞. — 2 ½ % Holl. 57 [illegible], ⅝. — 4 % id. 90 ½, 91. — Emp[illegible] 21 ½. — 3 % 31, 31 ½. — Portug. 4 % 30 ½, 31 ½.

Période d'Été.

Chemin de Fer Hollandai[illegible]

HEURES DE DÉPART D'AMSTERDAM A ROTTERDAM ET VICE-VERSA[illegible] LA HAYE.

Départ d'Amsterd. h. m.	Départ de Harlem. h. m.	Départ de Leide. h. m.	Arrivée a La Haye. h. m.	Départ de La Haye. h. m.	A[illegible] a Rot[illegible] h. [illegible]
—	—	—	—	8 00	[illegible]
8 00	8 32	9 34	10 00	10 5	10[illegible]
11 00	11 32	12 25	12 48	1 00	1[illegible]
1 00		—	—	4 00	[illegible]
4 30	5 5	6 4	6 31	6 36	[illegible]
8 30	9 5	10 5	10 32	10 37	1[illegible]

Départ de Rotterd. h. m.	Arrivee a La Haye. h. m.	Départ de La Haye. h. m.	Départ de Leide. h. m.	Départ de Harlem. h. m.	A[illegible] a A[illegible] h. [illegible]
—	—	—	—	8 30	[illegible]
7 00	7 45	7 50	8 22	9 22	[illegible]
9 00	9 45	—	—	—	[illegible]
12 00	12 43	12 48	1 16	2 9	[illegible]
3 00	3 44	3 49	4 21	5 20	[illegible]
7 30	8 14	8 19	8 51	9 50	[illegible]
9 00	9 45	—	—	—	[illegible]

Chemin de Fer rhénan[illegible]

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET A[illegible]		
Départ d'Amsterd. h. m.	Départ d'Utrecht. h. m.	Arrivée à Arnhem. h. m.	Départ d'Arnhem. h. m.	Départ d'Utrecht. h. m.	[illegible]
7 10	8 20	10 —	6 40	8 [illegible]	[illegible]
10 45	11 55	1 35	11 40	1 [illegible]	[illegible]
4 30	5 40	7 20	4 —	5 40	[illegible]
7 —	8 10	9 50	8 —	9 40	[illegible]

LA HAYE, chez Léopold Lebe[illegible]

Dépôt général à Amsterdam, chez [illegible] *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van [illegible]